



Compte-Rendu

- Sommaire -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 8 FEVRIER 2022

SALLE DAUDET – 9H

ORANGE



YANN BOMPARD
Maire

Ville d'Orange |

Orange, le 02 février 2022

à

**Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux**

Direction des Affaires Juridiques
☎ : 04.90.51.42.21
E mail : conseil-municipal@ville-orange.fr

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

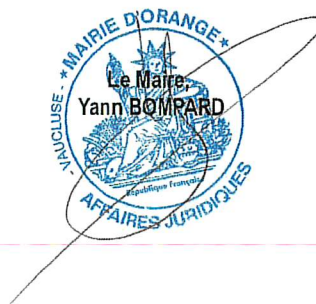
J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine séance publique du Conseil Municipal d'Orange, dont vous êtes membres, aura lieu le :

MARDI 8 FEVRIER 2022 A 9 H 00
A l'espace Daudet

en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Pour votre complète information, les notes explicatives de synthèse sur les affaires soumises à délibération sont annexées à la présente convocation.

Vous en souhaitant bonne réception, et comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes salutations distinguées.





CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

ORDRE DU JOUR

- Mise à disposition d'agents de la ville d'Orange auprès de la Communauté des Communes du Pays Réuni d'Orange,
- Décisions prises par M. Le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Approbation du procès-verbal sommaire de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2022.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

1. Mise en vente de six véhicule sur le site de vente aux enchères "AGORASTORE"
2. Modification des représentants de la commune d'Orange au sein de l'association syndicale autorisée pour l'entretien de la Meyne et des Mayres et fosses généraux d'assèchement
3. Budget Principal - Annulation de la délibération N° 2021-461 du 4 octobre 2021 relative à la mise en place d'un abattement de 25% applicable au montant de la TLPE 2021
4. Budget Principal - Approbation d'une convention pour la refacturation de l'affranchissement mutualisé
5. Budget Principal – Restitution de véhicule par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange à la commune d'Orange
6. Budget Principal - Affectation au budget annexe Mobilités de la CCPRO d'un concours pour l'organisation et le financement des transports urbains (DGD ACOTU) - Exercice 2021
7. Budget Principal – DSP Culturespaces - Exonération de 4,5 mois de redevance fixe au titre de la COVID 19
8. Octroi de la protection fonctionnelle à Madame CHALANDON

Rapporteur : M. Denis SABON

9. Consultation relative au projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Orange-Caritat
10. Aliénation de gré à gré de la parcelle cadastrée section BY n°81 sise rue Roussanne au profit de la SCI AUPHAN
11. Aliénation de gré à gré du local commercial cadastré section BV n°90 (pour partie) sis impasse du Parlement au profit de Mme Barbara BANDINI
12. Aliénation de gré à gré des parcelles cadastrées section P n° 1567 et 1570 sises lieudit Croze et Peyron Nord au profit de la SCI PEYRON 2
13. Service Funéraire Municipal - Adoption de la nouvelle grille tarifaire des frais funéraires 2022



Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

14. Organisation du 1er concours d'éloquence de la ville d'Orange - Approbation du règlement intérieur

Rapporteur : Mme Marcelle ARSAC

15. Révision du tableau des effectifs du personnel arrêté au 1er janvier 2022
16. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujets, Expertise, Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux - Mise en conformité avec la réglementation

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

17. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Cercle Nageurs Orangeois"
18. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Chats Sans Toi"
19. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Club Cible Orange"
20. Attribution d'une subvention à l'association "Orange Football Club" - Année 2022 - 1^{er} versement
21. Attribution d'une subvention à l'association "Les Rêves Bleus" - Année 2022 - 1^{er} versement

L'an deux mille vingt-deux le huit février à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le deux février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Muriel BOUDIER, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Aline LANDRIN, Mme Céline BEYNEIX, Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON.

Absents représentés

M. Jonathan ARGENSON	représentée par	M. Xavier MARQUOT
Mme Christiane LAGIER	représentée par	M. Jean-Pierre PASERO
M. Nicolas ARNOUX	représentée par	Mme Céline BEYNEIX
M. Jean-Dominique ARTAUD	représentée par	M. Denis SABON
M. Cédric ARCHIER	représentée par	Mme Catherine GASPA
Mme Marie-France LORHO	représentée par	Mme Valérie ANDRES à partir de 11h
Mme Carole NORMANI	représentée par	M. Bernard VATON
Mme Fabienne HALOUI	représentée par	M. Patrick SAVIGNAN
M. Ronan PROTO	représentée par	M. Christian GASTOU



Ouverture de la séance à 9h

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les documents ci-après ont été transmis :

- la liste des décisions prises durant les mois de janvier 2022 (L. 2122-22 du CGCT),
- la note d'information des mises à disposition des agents de la ville d'Orange auprès de la CCPRO, du CCAS et la ville de COURTHEZON.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 31 FEVERIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (7 abstentions : Yannick CUER, Christian GASTOU, Fabienne HALOUI, Carole NORMANI, Ronan PROTO, Patrick SAVIGNAN, Bernard VATON).

Article unique : approuve le procès-verbal sommaire de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022 ;



N° 065-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MISE EN VENTE DE SIX VEHICULES SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHERES « AGORASTORE »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON)

Article 1 : autorise le Maire à procéder à la mise en vente de ces six véhicules via le site de vente aux enchères « AGORASTORE » ;

Article 2 : autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.



N° 066-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'ORANGE AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR L'ENTRETIEN DE LA MEYNE ET DES MAYRES ET FOSSES GENERAUX D'ASSECHEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Remplacement de Mme LOPEZ

Candidat : M. Pierre MARQUESTAUT

Résultats des votes

Nombre total de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Nombre de voix obtenues : 29

Blancs : 6

Remplacement de M. Gilles LAROYENNE

Candidats

- M. Jonathan ARGENSON
- M. Christian GASTOU

Résultats des votes

Nombre total de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Nombre de voix obtenues

- M. Jonathan ARGENSON : 28
- M. Christian GASTOU : 7

DECIDE

Article 1 : Sont élus au sein de l'Association Syndicale autorisée pour l'entretien de la Meyne et des mayres et fossés généraux d'assèchement :

- M. Pierre MARQUESTAUT
- M. Jonathan ARGENSON

Article 2 : Autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 067-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**BUDGET PRINCIPAL - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2021-461 DU 04 OCTOBRE 2021
RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ABATTEMENT DE 25% APPLICABLE AU MONTANT DE LA
TLPE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (7 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON)

Article 1 : retire la délibération n° 2021-461 du 04 octobre 2021 ;

Article 2 : autorise le Maire ou l'Adjoint Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



N° 068-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA REFACTURATION DE
L'AFFRANCHISSEMENT MUTUALISE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON)

Article 1 : autorise la refacturation liée à l'affranchissement du courrier ainsi que les prestations d'entretien et de maintenance de la machine ;

Article 2 : approuve la convention ci-jointe et l'ensemble de son contenu ;

Article 3 : précise que la prise en charge de nouveaux bénéficiaires se fera par voies d'avenants à la présente convention ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



N° 069-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE – RESTITUTION DE VEHICULE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE A LA COMMUNE D'ORANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : adopte le procès-verbal ci-joint concernant la restitution d'une balayeuse Scarab Major 5001 immatriculée 506 YH 84 de l'actif communal ;

Article 2 : autorise le Maire ou Monsieur L'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 070-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE MOBILITES DE LA CCPRO D'UN CONCOURS POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS URBAINS (DGD ACOTU) - EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : autorise le transfert de 186 178,50 € du budget principal de la ville d'Orange vers le budget annexe mobilités de la CCPRO correspondant à la moitié du concours pour l'organisation et le financement des transports urbains (DGD ACOTU) au titre de l'exercice 2021 ;

Article 2 : dit que les crédits budgétaires seront inscrits au compte 678 de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal de la ville d'Orange ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjoint Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



N° 071-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL – DSP CULTURESPACES - EXONERATION D'UNE PARTIE DE REDEVANCE FIXE AU TITRE DE LA COVID 19

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Yannick CUER)

Article 1 : autorise l'exonération de la redevance due par CULTURESPACES à hauteur de 4,5 mois soit 165 486 € pour l'année 2021,

Article 2 : autorise la réduction du titre n° 1325 du 31 décembre 2021 pour un montant de 165 486 €,

Article 3 : autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Mme Joëlle CHALANDON quitte la séance à 9h48.

N° 072-2022 / Rapporteur : M. Yann BOMPARD

OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MADAME JOELLE CHALANDON

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 non-votant : Mme Joëlle CHALANDON)

Article 1 : accorde la protection fonctionnelle sollicitée à Madame Joëlle CHALANDON, en sa qualité de conseillère municipale ;

Article 2 : accepte de prendre en charge les frais et honoraires de l'avocat assurant et représentant ses intérêts dans ce dossier ;

Article 3 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme Joëlle CHALANDON réintègre la séance à 9h58.



N° 073-2022 / Rapporteur : M. Denis SABON

**CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)
DE L'AERODROME ORANGE-CARITAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (4 oppositions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON et 2 non-votants : Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN)

Article 1 : émet un avis favorable à la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) ci-après annexé ;

Article 2 : demande à Monsieur le Préfet une dérogation à l'obligation de respecter la part de 25% de logements sociaux eu égard aux nouvelles règles d'urbanisation liée au PEB ;



N° 074-2022 / Rapporteur : M. Denis SABON

ALIENATION DE GRE A GRE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BY N°81 SISE RUE ROUSSANNE AU PROFIT DE LA SCI AUPHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : cède la parcelle cadastrée section BY n°81, sise rue Roussanne, au profit de la S.C.I AUPHAN représentée par Monsieur Pascal AUPHAN (ou toute personne morale représentée par ce dernier pouvant s'y substituer), aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous actes et pièces, tous avant-contrats et, le cas échéant, constituer toutes les servitudes qui pourraient être formés sur le bien, tout droit de préférence ou de rétrocession au profit de la Ville en cas de revente ou abandon du projet par l'acquéreur.



N° 075-2022 / Rapporteur : M. Denis SABON

ALIENATION DE GRE A GRE DU LOCAL COMMERCIAL CADASTRE SECTION BV N°90 (POUR PARTIE) SIS IMPASSE DU PARLEMENT AU PROFIT MADAME BARBARA BANDINI

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : cède le local commercial sis en rez-de-chaussée de l'immeuble communal cadastré section BV n°90 sis impasse du Parlement, au profit de Madame Barbara BANDINI (ou toute personne morale représentée par cette dernière pouvant s'y substituer), aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous actes et pièces, tous avant-contrats et, le cas échéant, constituer toutes les servitudes qui pourraient être formés sur le bien, tout droit de préférence ou de rétrocession au profit de la Ville en cas de revente ou abandon du projet par l'acquéreur.



N° 076-2022 / Rapporteur : M. Denis SABON

ALIENATION DE GRE A GRE DES PARCELLES CADASTREES SECTION P N°1567 ET 1570 SISES LIEUDIT CROZE ET PEYRON NORD AU PROFIT DE LA SCI PEYRON 2

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : cède les parcelles cadastrées section P n°1567 et 1570, sises lieudit « Croze et Peyron Nord », au profit de la S.C.I PEYRON 2 représentée par Monsieur Luc BERNARDONI (ou toute personne morale représentée par ce dernier pouvant s'y substituer), aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à passer et signer tous actes et pièces, tous avant-contrats et, le cas échéant, constituer toutes les servitudes qui pourraient être formés sur le bien, tout droit de préférence ou de rétrocession au profit de la Ville en cas de revente ou abandon du projet par l'acquéreur.



N° 077-2022 / Rapporteur : M. Denis SABON

SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DES FRAIS FUNERAIRES 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON)

Article 1 : adopte la nouvelle grille tarifaire ci-annexée, correspondant à la présentation définie par le modèle de devis obligatoire.

Article 2 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.



N° 078-2022 / Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

ORGANISATION DU 1^{er} CONCOURS D'ELOQUENCE DE LA VILLE D'ORANGE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (2 oppositions : Mme Carole NORMANI, M. Bernard VATON et 1 abstention : M. Ronan PROTO)

Article 1 : approuve la mise en place du concours d'éloquence ;

Article 2 : approuve le règlement intérieur relatif au concours d'éloquence ci-annexé ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout Adjoint habilité à signer tous les actes correspondants à cette affaire.



N° 079-2022 / Rapporteur : Mme Marcelle ARSAC

REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ARRETE AU 1^{er} JANVIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON)

Article 1 : adopte les modifications du tableau des effectifs ci-annexé ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout Adjoint habilité, à signer tous les actes afférents à cette affaire.



N° 080-2022 / Rapporteur : Mme ARSAC

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE, ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - CADRES D'EMPLOIS DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS TERRITORIAUX - MISE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (7 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON)

Article 1 : se réfère aux montants figurant dans les arrêtés ministériels du 5 novembre 2021 pour l'attribution de la prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux par référence aux corps équivalents historiques ;

Article 2 : autorise le Maire à fixer par arrêtés individuels le montant perçu par chaque agent au titre de chaque part de la prime : IFSE et CIA, en considération du groupe de fonction auquel appartient l'agent ;

Article 3 : précise que les montants annuels maxima seront revalorisés automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;

Article 4 : prévoit et inscrit chaque année au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime ;

Article 5 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents afférents à ce dossier.



M. le Maire quitte la séance à 10H58. M. Denis SABON préside la séance.

N° 081-2022 / Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CERCLE DES NAGEURS ORANGEAIS »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 non-votant : M. Yann BOMPARD)

Article 1 : décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « CERCLE DES NAGEURS ORANGEAIS » d'un montant de 300 € ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



N° 082-2022 / Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CHATS SANS TOI »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 non-votant : M. Yann BOMPARD)

Article 1 : attribue une subvention exceptionnelle à l'association « CHATS SANS TOI » d'un montant de 800 € ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 4 : autorise Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



N° 083-2022 / Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « CLUB CIBLE ORANGE »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 non-votant : M. Yann BOMPARD)

Article 1 : attribue une subvention exceptionnelle à l'association « CLUB CIBLE ORANGE » d'un montant de 1700 € ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



N° 084-2022 / Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ORANGE FOOTBALL CLUB » - ANNÉE 2022 – PREMIER VERSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 non-votant : M. Yann BOMPARD)

Article 1 : effectue un premier versement de la subvention à l'association « ORANGE FOOTBALL CLUB » d'un montant de 15 000 €, somme qui sera déduite de la subvention allouée pour 2022 ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 4 : autorise Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



N° 085-2022 / Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES REVES BLEUS » - ANNÉE 2022 – PREMIER VERSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 non-votant : M. Yann BOMPARD)

Article 1 : effectue un premier versement de la subvention allouée pour l'année 2022 à l'association « LES REVES BLEUS » d'un montant de 25 000 € ;

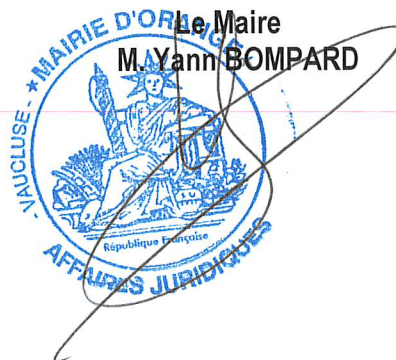
Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 4 : autorise Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire réintègre la séance à 11H06.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H07.



*Il a pour être affiché et
publié sur le site internet de la Ville le : 11.02.2022
Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.*